

Prêt d'une arme à feu entre titulaires d'un permis de chasse

Nom, prénom :

Adresse :

Titulaire du permis de chasse délivré par la Région wallonne/flamande n°
Ci-après dénommé « prêteur ».

Prête à

Nom, prénom :

Adresse :

Titulaire du permis de chasse délivré par la Région wallonne/flamande n°
Ci-après dénommé « emprunteur »

L'arme à feu longue autorisée pour la chasse

- type : fusil à canon(s) lisse(s) / carabine à canon(s) rayé(s) / arme mixte
- marque :
- calibre :
- longueur du/des canon(s) :
- n° de l'arme :

Ce prêt est gratuit.

Le soussigné est déchargé de toute responsabilité quant à l'usage que fera de l'arme l'emprunteur qui s'engage à ne l'employer que pour des activités que lui autorise le permis de chasse dont il est titulaire.

Pour réception de l'arme et engagement
A s'en servir que des activités que lui autorise
le permis de chasse dont il est titulaire.

Pour prêt

L'emprunteur

le prêteur